



POLITIQUE – PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PR-07 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

PR-07-06 Vote consultatif

Nous appuyons les résolutions visant l'adoption par les entreprises d'un vote sur la ratification non contraignante des politiques et programmes de rémunération des dirigeants. Cette pratique visant à consulter les actionnaires leur permet de s'exprimer sur ces questions sans pour autant qu'ils interviennent dans le processus décisionnel et la discrétion exercée par le conseil d'administration.

Lorsque nous devons voter sur les politiques et programmes de rémunération des dirigeants dans le cadre de la ratification non contraignante, nous procédons à une analyse au cas par cas de l'ensemble de la structure du programme de rémunération et sur le montant total de la rémunération afin de s'assurer qu'elle n'est pas excessive.

Nous sommes généralement en faveur de l'instauration annuelle d'un tel vote.